



DECISION

**Concernant la conclusion d'un bail commercial
avec le Centre d'Ingénierie des Systèmes en
Télécommunications en ElectroMagnétisme et
Electronique (Cisteme)**

**Pôle Attractivité et Développement
Economique**
*Direction du Développement
Economique*

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE – COMMUNAUTE URBAINE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-2, L 5211-3 et L. 5211-10,

VU la délibération n°2.2 du conseil communautaire de Limoges Métropole du 17 avril 2025 relative à la délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU la demande du Centre d'Ingénierie des Systèmes en Télécommunications en ElectroMagnétisme et Electronique (Cisteme),

CONSIDERANT que Limoges Métropole est propriétaire de l'ensemble immobilier dédié à l'électronique, aux hyperfréquences et à la photonique,

CONSIDERANT que le Centre d'Ingénierie des Systèmes en Télécommunications en ElectroMagnétisme et Electronique (Cisteme) a exprimé la volonté d'occuper des locaux au sein de ce bâtiment,

D E C I D E

De conclure, avec le Centre d'Ingénierie des Systèmes en Télécommunications en ElectroMagnétisme et Electronique (Cisteme), un bail commercial, pour une durée de dix ans à compter du 1er avril 2026, concernant un espace de 1 248,11 m² d'espaces privatifs et de 982,57 m² d'espaces partagés situés, 1 rue Gérard Vandenbroucke 87 410 LE PALAIS SUR VIENNE, d'une superficie globale de 2 780 m².

Le montant du loyer s'élèvera à 280 265,76 € HT par an.

Fait à Limoges, le 13/03/2026

Le Président,

Publiée le 13 mars 2026

Pour le Président
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Sylvain ROQUES